

2014/6233 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2013-2014 - Signature de conventions avec ces associations bénéficiaires de subventions (Direction des Sports) (BMO du 13/01/2014, p. 0100)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : J'aimerais attirer l'attention sur ce rapport qui représente l'attribution de subventions à diverses associations. Comme nous sommes déjà dans une période où il se dit beaucoup de choses, j'aimerais, lors de ce Conseil, rappeler quatre chiffres qui me permettront de boucler le deuxième mandat en qualité d'Adjoint aux Sports.

Premièrement : les subventions versées au sport amateur. Lorsqu'en 2001, 473.000 euros étaient versés à tous les clubs amateurs de Lyon, en 2014, et c'est l'objet de cette délibération, ce sont 980.000 euros. Je crois que le coût de la vie n'a pas suivi la même tangente et s'il y a une chose que l'on ne pourra pas nous reprocher, c'est de n'avoir pas aidé les clubs amateurs !

Deuxièmement : cela me tient très à cœur et je sais que Mme Rabatel partage ce point de vue, c'est le soutien aux clubs handisport dans leur globalité. Quand en 2001, ce soutien de la Ville était de 22.000 euros, il est aujourd'hui de 75.000 euros.

Je voulais citer ces quatre chiffres qui, pour moi, sont assez saisissants pour montrer ce qu'est une politique sportive, quand on veut allier et l'aide aux clubs amateurs et en même temps le rayonnement avec nos clubs professionnels.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)